

constater le chiffre et essayer d'en obtenir le remboursement pour le compte des assurés.

Voilà en peu de mots la somme totale et la substance des allégations portées contre les compagnies Sun Life et North American Life.

Comme je l'ai déjà dit, j'ai fait inscrire cette résolution au *Feuilleton* afin de démêler le vrai du faux dans les accusations lancées par le *Journal of Commerce*. Pour atteindre ce but, j'ai pensé qu'il ne faudrait rien de moins qu'une stricte enquête des affaires commerciales de ces deux compagnies. La grande alarme créée par les allégations du *Journal*, les vives inquiétudes de nombre de gens au sujet de leurs détentions de titres et l'état général d'incertitude et de manque de confiance dans la stabilité de nos institutions d'assurances sont, à mon avis, des raisons valides pour soumettre cette question à l'étude sérieuse des honorables députés et à l'attention immédiate du ministère. Certains prétendront qu'il n'y a pas lieu de craindre, mais si les assertions sont vraies, alors je demande sérieusement à mes honorables amis :

Premièrement, n'avons-nous pas raison de nous alarmer en ce qui concerne le placement des fonds des porteurs de polices dans des affaires fort douteuses ou sans valeur?

Deuxièmement, n'avons-nous pas raison de nous alarmer lorsque des centaines de millions de dollars appartenant à des centaines de mille assurés sont mal employés au profit de quelques individus?

Troisièmement, n'avons-nous pas raison de nous alarmer lorsque des profits sont appropriés d'une manière arbitraire sans égard à l'équité ou autres droits des porteurs de polices?

Quatrièmement, n'avons-nous pas raison de nous alarmer lorsque des dividendes princiers sont versés à des actionnaires sans que cela soit justifié par le revenu des compagnies?

Si ces allégations sont vraies, il y a quelque chose d'absolument défectueux dans la façon dont les fonds de ces compagnies sont administrés et la manière dont leurs affaires sont conduites. Les affaires des compagnies d'assurances ont besoin d'être examinées, et le moyen le plus rapide est de confier cette tâche à un comité de la Chambre. Le Parlement du Canada est le protecteur et le défenseur des droits du peuple, et ces droits ne devraient pas être mis en danger par quelques individus rapaces.

M. L'ORATEUR: Les quarante minutes de l'honorable député sont expirées.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les affaires d'assurances sont des plus considérables au Canada. Elles n'intéressent pas seulement notre propre pays mais d'autres contrées où les [M. Luchkovich.]

Canadiens font des affaires. Le Conseil privé d'Angleterre a maintenu que les affaires d'assurance n'appartiennent qu'aux provinces. On n'est pas prêt à accepter en entier cette déclaration, mais dans un sens large et général, on a affirmé que les affaires d'assurances sont de la compétence des législatures provinciales. Le Parlement fédéral a inscrit dans les Statuts une loi relative aux assurances-vie, feu, accidents, et le reste, et l'une des dispositions de cette loi décrète qu'un rapport annuel sera fait par les compagnies autorisées à faire des affaires d'assurance sur la vie ou autres dans ce pays. La validité de ces dispositions a été mise en doute. Les propriétaires du *Journal of Commerce*, que mon honorable préopinant (M. Luchkovich) a cité, ont prétendu que le Parlement n'a aucun pouvoir en ces matières, qu'elles ne peuvent être réglées que par les provinces par la voix de leurs législatures et les divers départements établis par la loi.

Je ne me propose pas de discuter ce point de vue ce soir, mais je ferai observer que les compagnies d'assurance-vie du Canada ont depuis nombre d'années soumis ces rapports à notre surintendant des assurances, que ces états sont publiés de temps à autre et déposés sur le bureau de la Chambre. On peut dire surtout que les compagnies d'assurance-vie ont été soumises aux enquêtes les plus rigoureuses et que des examens minutieux ont été faits de la nature de leurs placements et de leur administration. Elles ont soutenu les recherches les plus sévères des actuaire et de ceux qui sont chargés de l'inspection.

La Sun Life Assurance Company of Canada est depuis quelques années la plus importante des compagnies d'assurance-vie du Dominion. Elle fait des affaires dans presque tout l'univers. Ses polices sont détenues par des citoyens éminents de l'Inde, du Japon, de l'Australie et de la Grande-Bretagne, et, je crois, dans plus de quarante états de la République américaine. Partout cette compagnie est obligée de subir un examen des plus rigoureux. Ses affaires,—non seulement celles qu'elle fait dans ces pays même, mais toute sa structure financière,—sont suivies de près, et les questions qui concernent sa solvabilité sont, naturellement, étudiées et réglées. Si l'honorable député, qui vient de reprendre son siège, au lieu de citer le *Journal of Commerce* de cette année, avait mentionné celui de juillet ou de juin 1930, il aurait vu les mêmes accusations portées avec des expressions à peu près identiques. Seulement en une occasion on a prétendu que certaines dispositions actuellement dans les Statuts ont été présentées par le Gouvernement d'alors pour d'autres fins que pour le bien public. Ces accusations ont été lan-